

Faire connaître et reconnaître la valeur ajoutée de l'agent général d'assurance

agēa, Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance, a participé activement à l'adoption de la Charte sur la valeur ajoutée de l'agent général d'assurance par la Commission des Agents du BIPAR (Fédération européenne des intermédiaires d'assurance).

Cette charte doit permettre aux associations nationales des agents d'assurance membres du BIPAR de faire connaître et reconnaître la valeur ajoutée de la profession auprès des institutions nationales et européennes. « *L'objectif de cette déclaration commune est d'expliquer ce qu'est un agent général d'assurance. Notre ambition est de préserver et développer les spécificités de cette profession qui constitue un modèle unique en Europe, ainsi que dans la distribution d'assurance moderne.* » indique Jean-François Mossino, président de la Commission des Agents du BIPAR.

En Europe, 350 000 agences d'assurance emploient environ 800 000 salariés.

agēa se félicite de cette déclaration commune qui réaffirme le rôle de l'agent général comme :

- le mandataire (exclusif) de la compagnie qu'il représente
- l'interlocuteur dédié au service du client délivrant un devoir de conseil
- le garant d'une qualité de service sans faille et d'expertises pointues
- un entrepreneur enraciné dans le tissu économique, social et territorial

La charte s'inscrit dans le prolongement de son action pour soutenir et accompagner les agents généraux au quotidien. En France, 12 000 agents généraux emploient environ 24 000 salariés, répartis dans 13 500 points de vente, sur l'ensemble du territoire.

Bruno Pelissier, président adjoint d'agēa, qui a été partie prenante lors de ces discussions aux côtés de ses confrères européens, se félicite de ce résultat « *Pour défendre la spécificité des agents généraux au niveau européen, et valoriser l'intérêt de notre modèle pour le client, il est important de démontrer notre valeur ajoutée. Face aux innombrables évolutions réglementaires (DDA, PRIPS ...), et à la transformation numérique, cette charte doit nous aider à faire (re)connaître notre métier pour en assurer sa pérennité et son attractivité.* »

agēa va œuvrer afin de promouvoir cette charte auprès des différents acteurs du monde de l'assurance en France.

agēa, Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance, représente la profession au niveau national et européen. Elle défend les intérêts des agents généraux et ceux de ses adhérents à titre individuel.

agēa regroupe 15 syndicats de sociétés, 21 chambres régionales et une centaine de chambres locales. Ces structures ont pour mission principale d'accompagner les agents généraux tout au long de leur activité professionnelle.

agēa compte 64% d'adhérents sur les 12 000 agents généraux d'assurance en activité.

Contact Presse : Damien Poupart : +33 (0) 1 70 98 48 21 – damien.poupart@agea.fr